



DEC4 Baccalauréat général

Lyon, le 09 septembre 2022

Arrêté n°2022-09-09 fixant la composition du jury de
délibération de la session de remplacement
du baccalauréat général

Le recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes,
Recteur de l'académie de Lyon,
Chancelier des universités,

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles D336-1 à D336-48 ;

Vu le décret n° 2022-643 du 25 avril 2022 relatif à l'organisation de l'examen du baccalauréat général et technologique de la session 2022 pour l'année scolaire 2021-2022

Vu les arrêtés du 16 juillet 2018 modifiés relatifs au baccalauréat général et technologique à compter de la session 2021 ;

Vu l'arrêté du 27 juillet 2021 portant adaptations des modalités d'organisation du baccalauréat général et technologique à compter de la session 2022 ;

Vu la note de service du 28 juillet 2021 relative aux modalités d'évaluation à compter de la session 2022 ;

Vu la note de service du 9 novembre 2021 relative aux modalités d'évaluation des candidats : compléments et précisions – session 2022 ;

ARRETE

Article 1 : le jury de la session remplacement de l'examen du baccalauréat général 2022 est constitué comme suit :

Présidente

M. Grégoire PICHON, Maître de conférence des Universités, Université Claude Bernard, Lyon 1

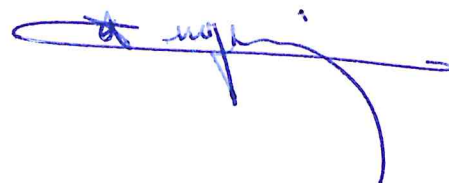
Vice-président

Mme Catherine DENOYEL, professeure certifiée hors classe, LG PR Institution des Chartreux, Lyon

Membres du jury

Prénom	NOM	Corps	Etablissement	Ville
Mme Karine	BELLENCONTRE	Professeure agrégée – classe normale	LGT René Descartes	Saint-Genis Laval
M. Nil	CLAR	Professeur certifié – classe normale	LGT Robert Doisneau	Vaulx en Velin
M. Yannick	FLOQUET	Professeur certifié – hors classe	LGT Marcel Sembat	Vénissieux
Mme Solena	GOYET	Professeure certifié – classe normale	LGT Pr Chevreul	Lyon
M. Yoann	LOIR	Professeur agrégé – classe normale	LG Rosa Parks	Neuville sur Saône
Mme Hélène	PERIN	Professeure agrégée – hors classe	LGT Juliette Récamier	Lyon
M. Aymeric	VERMOT	Professeur certifié – classe normale	LGT Pr Chevreul	Lyon
M. Guillaume	XIMENES	Maitre auxiliaire 1ère catégorie	LGT Pr La Salle Saint Louis Saint Barbe	Saint-Etienne

Article 2 : le secrétaire général d'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Olivier DUGRIP